

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 7

Quellentext: Lettre inédite du Conseil de Nyon au supérieur des frères mineurs
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

était donné au bailli de Lausanne d'envoyer Beauchasteau à Berne. Mais il y a mieux : l'avoyer et Conseil de Berne se demandèrent si l'ancien ministre et recteur n'avait pas peut-être communication avec le mauvais esprit ; ils décidèrent en conséquence de le faire examiner par l'exécuteur des hautes œuvres¹ : s'il découvrait quelque chose de satanique en Beauchasteau, il en devait aviser sur-le-champ l'avoyer. Et dire qu'on était en 1621, deux ans avant la naissance de Pascal et vingt-cinq après celle de Descartes ! Il est vrai que le malheureux Urbain Grandier fut brûlé tout vif pour magie, maléfice et possession en 1634 seulement.

Jules Fevot avait demandé à LL. EE., au nom de ses collègues, d'incarcérer Beauchasteau à Berne. Cette prière fut exaucée : le 20 décembre également, ordre était donné au directeur du Grand Hôpital (l'hôpital actuel de l'Ile) de préparer pour l'ancien recteur de l'Académie de Lausanne une mansarde, et de lui donner du pain et de la marmelade... Tel fut le triste sort du pauvre Beauchasteau, qui était issu d'une noble famille, qui avait épousé la fille d'un bourgmestre de Lausanne², et qui avait occupé des fonctions si importantes. Son existence, au reste, ne fut pas beaucoup plus agitée que celle d'un grand nombre de ses collègues, dans cette période d'anarchie que l'Académie traversa au seuil du XVII^e siècle.

W. HEUBI.

LETTRE INÉDITE DU CONSEIL DE NYON AU SUPÉRIEUR DES FRÈRES MINEURS

Avant la Réformation, il existait à Nyon, dans la partie basse de la Ville, un couvent de frères mineurs, de l'ordre de

¹ Voir aux Archives cantonales bernoises le Registre du Conseil, n° 42, p. 314.

² Benjamin Rosset.

Saint-François. Les religieux de ce monastère, fondé au XIII^e siècle et détruit en 1536 lors de l'invasion bernoise, ne paraissent pas avoir toujours donné l'exemple des vertus chrétiennes. Les violences de l'un d'eux motivèrent de la part des autorités locales, une plainte à son supérieur. En voici le texte ¹ :

Jehsus Maria

- » Reverend, trescher, très honoré seigneur, Monsieur le
- » grand mynistr de l'ordre de beau pere et frere meneur.
- » Nous nous recomandons à votre bonne grâce, et vous pleise
- » savœr que icy en vostre convant de Nyon dit ung religieux
- » nommé frere Guillaume Reverchon, le quel sans pœnt de
- » faulte est ung homme pleyn de zezanie et d'aultres mauves
- » vices et de vindications, commant plus à pleyn le sores.
- » Sachés que une foys, ny ait pas gran temps que reverem-
- » ment parlant, les chivres de la Ville de Nyon passiont par
- » une possessions de vostre convent de Nyon, le dit frere
- » Reverchons de ces propres meyn leur coppa les orrelies
- » que une chose bien ville à ung religieux ung tel acte fere.
- » En utre perseverant toujours en mal, ait procuré envers
- » ung gentil homme de la Ville de Nyon cuyde par fault
- » rappors fere tue et battre ung autre beau pere nommé
- » frere Hanssis, lequel beau pere est homme de bien,
- » sans pœnt de faulte, quar il est beau chantre, gran
- » clerc, bon organiste, bon prechieur, Et par effect en
- » luy tant de bonne pïesse que sans pœnt de faulte, il nous
- » feroit bien mal le perdre de ce convan. Et utre le dit frere
- » Reverchon ait pleydie tel homme de ceste ville de Nyon
- » pour IIII^{re} povre sos (sous) qui la fait coste au povre
- » homme plus de XX ff.

¹ Archives de Nyon : Correspondance non datée XVI^e s.

» Pour quoy vous prions tres humblement que vostre bon
» pleyisir votre expellir et oste totalemant de ce convant le
» dit Reverchon quar sans poent de faulte a renomme Habel
» Reverchon, il est bien reverchons. Et quand ce vous pleyra
» de fere, nous obligeres tous a vous quand il vous pleyraz
» re nous commande, autrement il pourrons fere teille chose
» de quoy ne series pas content. Prient nostre Seigneur, R.
» p. et treshonnoré Seigneur, qui vous aye en sa garde. Ce à
» Nyon la dimenche avant la feste Saint Jehan Batiste.
» Les tous vostres les nobles borgoys et Conseil de Nyon.

Suscription : A Reverend, trescher et tres honoré pere
Monsieur le menistre des beau pere meneurs.

Ce document auquel le millesime fait malheureusement défaut, doit dater des premières années du XVI^e siècle peut-être 1520 ou 1523, pour autant que l'on peut en juger soit par son style soit par sa paléographie. Echoué par hasard dans les archives communales de Nyon, sa découverte vaut la peine d'être narrée. En 1864, lors du *déclassement* de ces archives, il avait été jeté avec d'autres manuscrits d'une moindre importance dans une caisse avec la mention : Papiers divers. Or tout récemment la Municipalité de Nyon a fait procéder à une revision de ses archives et au triage de ces papiers et c'est ainsi que cette lettre a été retrouvée et nous pensons intéresser les lecteurs de la *Revue* en la publiant.

Novembre 1914.

F.-RAOUL CAMPICHE.
